

Opération Vacances 1999 - Versement de compléments de subvention aux structures associatives d'animation et modification des budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, depuis plus de dix ans, la Ville de Besançon a mis en oeuvre, durant les mois de juillet et août derniers, son dispositif intitulé «Opération Vacances».

La mise en oeuvre de ce dispositif a été confiée aux structures d'animation municipales ou associatives épaulées par différents partenaires souhaitant s'investir également dans cette opération.

Les différents programmes proposés dans ce cadre auront permis en 1999 d'offrir à la population ciblée :

- 10 949 demi-journées/enfant et jeunes en centre de loisirs ou en animation en pied d'immeubles pour un public 6/16 ans,

- 778 journées/jeunes en mini-séjours pour un public 12/16 ans.

Parallèlement à ces programmes spécifiques, le dispositif «A TIRE D'AILE» a mobilisé environ 278 jeunes âgés de 16 à 25 ans (soit 1 390 demi-journées/jeunes) qui se sont impliqués durant 5 demi-journées dans des projets d'utilité sociale. Ils ont par la suite développé, avec l'aide de la Ville attribuée sous forme de chèques vacances, leurs projets autonomes de vacances.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 juin dernier, après avoir adopté le projet de l'opération vacances 1999 dans sa globalité, a attribué des subventions aux partenaires associatifs impliqués dans le dispositif et modifié les budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation.

Les sommes attribuées représentaient un acompte égal à 80 % du budget prévisionnel établi par les structures partenaires.

La délibération prévoyait qu'au vu des bilans d'activités et financiers fournis à l'automne par les différentes structures, un complément financier serait éventuellement versé en tenant compte du cahier des charges fixé par la Ville pour cette opération.

Après avoir étudié le bilan de ce dispositif, la Commission de la Politique de la Ville propose :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 13 800 F à la MJC/Centre Social de Palente, de 3 500 F au Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux, de 1 383 F à Profession Sport 25 et de 366 F à l'ASEP et 9 042 F aux Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs

- d'abonder les budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation de la manière suivante :

- Maison Pour Tous de Planoise au chapitre 92.422.6042. 47034	38 766 F
- Centre d'Animation de la Grette au chapitre 92.422.6042. 47033	4 938 F

La somme, soit 71 795 F, sera à prélever au chapitre 92.422.6574.47030 qu'il conviendra d'abonder par des crédits en provenance :

- 45 000 F du chapitre 92.522.6574. 47040,

- 26 795 F du chapitre 92.422.6042. 47030.

D'autre part, la délibération du 28 juin dernier prévoyait une participation de la CAF à hauteur de 100 KF, comme chaque année depuis la création de l'Opération Vacances en 1983. Or, par courrier du 27 juillet dernier, postérieurement au vote par le Conseil Municipal du budget prévisionnel de l'Opération Vacances et de sa mise en oeuvre effective, la CAF a informé la Ville de son désengagement financier. En conséquence, le budget prévisionnel a dû être réduit de 22 % en cours d'opération passant de 450 KF à 350 KF.

Compte tenu de la non-réalisation d'un certain nombre de projets, le coût définitif global de l'opération s'élève à 364 645 F. Le dépassement (14 645 F) sera pris sur les crédits ordinaires du service de la Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Pourquoi y a-t-il eu un désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales ?

M. THIRIET : Parce qu'un certain nombre de contacts n'ont pas dû bien fonctionner. Ce n'est pas arrivé qu'à la Ville de Besançon, c'est par exemple arrivé aussi au niveau de la Mission Locale. Je crois qu'il y a un problème de communication que nous essaierons de résoudre avec l'appui du Premier Adjoint...

M. LE MAIRE : ...qui a de bonnes relations avec la Caisse d'Allocations Familiales et son Président».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.